



Table des matières

FILIERE	1
DETECTION	2
GESTION DU BINOME.....	2
DESIGNATION	3
FORMATION.....	3
GESTION IDR & ICN	4
RESSOURCES MATERIELLES	4
FONCTIONNEMENT DU PPF.....	4
GOVERNANCE DU PPF.....	5
ORGANIGRAMME PPF	6

FILIERE

Le Projet Performance Fédéral (PPF) Arbitrage de la Ligue Auvergne Rhône Alpes est au service du projet fédéral et contribue aux enjeux de performance de notre fédération et de notre ligue.

L'ambition du PPF Arbitrage Ligue AURA est :

- Alimenter les groupes de juges arbitres nationaux pour officier dans les championnats nationaux.
- Former les juges arbitres régionaux pour officier dans les championnats régionaux les plus élevés.
- Partager des temps de réflexion sur notre activité, modifier les habitudes, les comportements par le fait de se connaître et contribuer aux changements mis en œuvre par les instances fédérales.

Le PPF Arbitrage Ligue AURA est construit autour du juge arbitre/athlète. Il repose sur les objectifs stratégiques :

- Proposer à des jeunes handballeurs(ses) passionné(e)s de notre activité de prendre des responsabilités à travers l'arbitrage.
- Chercher et détecter ces potentiels en s'appuyant sur le réseau des écoles d'arbitrages, des clubs, des comités et des milieux scolaires.
- Vivre avec les joueurs (ses), entraîneurs lors des préparations aux compétitions fédérales, des IDR aux IL en favorisant les échanges entre tous les acteurs : entraîneurs, joueurs (ses), juges arbitres jeunes ...
- Associer l'environnement familial pour les JAJ.
- Former et accompagner les potentiels dans un continuum de formation s'inscrivant dans le temps, jusqu'à 6 années et couvrant les années d'âge de 14 à 20 ans.
- Former et accompagner des JA jusqu'à 23 ans, hors de ce continuum de formation.

Le PPF est complémentaire aux filières classiques JAJ et JA de la CTA AURA aux Ecoles d'arbitrage, filière club de la ligue.

Au niveau du territoire AURA, le PPF cherchera à alimenter les 3 groupes d'arbitres, G2A (Groupe Avenir Aura), moins de 18/-17 CF et moins 16/-15 excellence avec pour objectif de pouvoir proposer des arbitres, féminins et masculins, au niveau fédéral, et d'assurer le renouvellement de l'arbitrage adulte en AURA.

Le PPF arbitrage est animé par le CTF arbitrage AURA et le responsable du PPF arbitrage.

Le CTF coordonne en lien avec le responsable du pôle, l'activité d'un ou des salariés de comité ou de club mis à disposition sur les missions du PPF.

Le responsable du pôle PPF arbitrage est membre du bureau exécutif de la CTA. Il fixe la fréquence et le lieu des réunions de son pôle d'activité. Pour réaliser ses missions, Il est assisté par des associés avec expertise reconnue. En cohérence avec le projet

fédéral et AURA, il prend les mesures nécessaires afin de remplir les objectifs fixés par le bureau exécutif de la CTA. Il rend bien entendu compte de l'avancée du PPF régulièrement à ce bureau exécutif.

Pour accomplir les missions du PPF, ils associent à leurs actions ou/et travaux :
Les bénévoles s'inscrivant dans la démarche et aux compétences reconnues pour accomplir les missions du PPF
Toutes personnes jugées utiles à la réalisation des missions décrites ci-dessus.

Des fiches de poste diffusées en annexe définissent et encadrent les activités des intervenants du PPF.

DETECTION

Le PPF repose prioritairement sur la détection d'arbitres de tout niveau âgé de moins de 20 ans.

Le territoire de la ligue AURA est composé de 31 bassins Arbitrage. Il est primordial que la détection de l'arbitre à potentiel s'effectue au niveau du bassin arbitrage.

Ainsi, au niveau de chaque bassin, une personne identifiée Tuteur par son réseau local en Animateurs d'Ecole d'Arbitrage, Entraîneurs, Clubs, Sections sportives et Comités est en charge de confirmer le potentiel de l'arbitre ou du binôme. Il appréciera sa (leur) motivation en lui (leur) présentant ainsi qu'aux environnements familiaux la filière PPF Arbitrage.
En liaison avec les comités, il apprécie les non licenciés officiant sur les rencontres scolaires afin de détecter de potentiels arbitres fédéraux.

Les critères de détection font l'objet de la fiche de détection présente en annexe.

En préambule, il est rappelé que la mixité n'est pas un frein à la détection et au développement du binôme.

Le premier temps de détection s'effectue à l'âge de 14 ans, le JAJ devenant JAJ T3. Chaque bassin pourrait proposer un binôme ou un JAJ. Si l'arbitre est seul il pourrait être associé à un autre JAJ issu d'un autre bassin. Ce nombre de JAJ par bassin n'est pas borné et répondra à la juste réalité du moment. Ainsi un bassin pourrait ne pas avoir d'arbitre potentiel alors qu'un autre bassin pourrait en avoir détecté plusieurs.

Il appartient aux écoles d'arbitrage de prioriser la formation individuelle des JAJ avant leur orientation vers un binôme. Une maîtrise des savoir-faire ou savoir-être personnel est incontournable avant de les partager avec un partenaire. Il est une fonction clé de l'animateur de l'école d'arbitrage (ou de tout autre licencié faisant fonction dans le club) de détecter le jeune arbitre à potentiel et d'apprécier l'environnement sportif, familial, ... propice au développement du jeune arbitre au sein du PPF.

La constitution d'un binôme à partir de JAJ solo est une tâche dévolue aux tuteurs qui connaissent le mieux les JAJ. La création d'un binôme est arrêtée par le responsable du pôle PPF.

Il est recommandé de ne pas travailler avec des binômes qui progressent peu ou qui ne répondent plus aux attendus du PPF ; ils réintégreront leurs groupes JA ou JAJ de rattachement. De même, dans l'intérêt d'un arbitre à potentiel associé à un arbitre d'un niveau plus faible, le PPF se devra de proposer clairement et diplomatiquement les perspectives du binôme aux arbitres et aux représentants légaux s'ils sont mineurs.

Si un JA ou JAJ n'ayant pas été détecté initialement à 14 ans, présente un très bon potentiel, il pourra intégrer la filière PPF.

GESTION DU BINOME

Chaque binôme sera suivi individuellement par un tuteur reconnu par son niveau de compétences.
Ces tuteurs constituent le premier élément de communication entre le binôme et le PPF. Ils ont un rôle de conseiller avec ou sans support vidéo et de surveillance de progression. Le tuteur est considéré comme un levier de formation des arbitres.

Le tuteur est en relation avec le gestionnaire du groupe auquel sont rattachés les arbitres. Il lui apporte des éléments de gestion.

En projection : pour la saison 2020/21

	Age	Grade	Niveau Compétition	Réaliste	Années âge saison 2020/21
N + 6	20	T1N	N3M	4	2000 et au-dessus
N + 5	19	JA	N2F et PNM	5	2001

N + 4	18	JA	EXC M	7	2002
N + 3	17	JAJ T1	18 CF M / HON M	9	2003
N + 2	16	JAJ T1	18 CF M	12	2004
N + 1	15	JAJ T2	16 EXC	18	2005
N	14	JAJ T3	15 EXC (2° phase)	32	2006
			Détection (1° phase)		
Totaux				86	

Le référentiel T1N est à prendre en compte à partir de N+4.

Pour les autres tranches d'âge relatives aux JAJ l'appréciation du potentiel est la capacité d'un binôme à gérer une rencontre dont le niveau de jeu est précisé ci-dessus.

DESIGNATION

La désignation des binômes et de l'accompagnateur s'inscrit dans le continuum de formation.

Le pôle « désignations » selon la programmation de l'accompagnement organisée et actualisée par le PPF effectue les désignations des arbitres et accompagnateur. Il est recommandé qu'une seule fonction effectue les désignations associées au PPF.

La programmation indiquera le niveau de jeu, les axes de progression attendus et de facto la désignation d'un accompagnateur reconnu par le PPF pour mener à bien cet acte de formation et apporter ainsi toute l'aide pédagogique attendue.

Les temps de validation annuels permettront d'informer ou de former les accompagnateurs sur les attendus du PPF. Le bilan annuel de suivi d'activité des accompagnateurs doit permettre d'identifier les besoins de formation ou d'accompagnement en rapport avec les exigences des évaluations du PPF. C'est un investissement de formation inévitable.

Il est primordial à ce niveau de développer une communication transversale efficace entre le PPF et le pôle « désignations » pour appliquer les besoins formatifs prononcés par le PPF et anticiper les désignations des binômes.

Pour les arbitres concernés par le PPF, la fonction disponibilités de l-hand sera analysée car étant un critère de sélection.

FORMATION

La formation des arbitres s'appuie sur trois leviers :

1. La formation dispensée par les conseils prodigués par le tuteur
2. La formation dispensée par l'accompagnateur lors d'un suivi d'accompagnement lors d'une rencontre
3. La formation dispensée l
4. Lors de stages collectifs

Concernant le 3^{ème} point, la formation préconisée repose sur :

- Alternance temps pratique (jeu, arbitrage match-séquence) / temps théorique ludique (jeu de rôle, jeu, quiz, vidéo, avec des contenus adaptés aux niveaux et compétences)
- Echange entre arbitres, arbitres-joueurs-encadrants, partage de temps de convivialités
- Contenu orienté vers la protection du joueur, protection du jeu et les attitudes comportementales associées
- Compétences : connaître le code de l'arbitrage, savoir-être, savoir-vivre, gestion de ses émotions, communication, observation- analyse-prise de décision, mobilité condition physique

La formation portera également au développement de la gestion et la communication avec une table de marque, la gestion d'une FDME, la gestion des fautes techniques et des réclamations.

La stratégie de formation est établie en concertation avec le président de la CTA et le responsable budgétaire. Cette stratégie doit être validée par le bureau exécutif de la CTA au vu des éléments fournis par le pôle PPF. Elle doit être anticipée compte tenu des contraintes de validation des budgets.

GESTION ICR & ICN

Les repères et les attendus sont liés au niveau de jeu que devraient pratiquer les arbitres :

- JAJ qui sifflent les inter-comités : moins 16 AURA et faire quelques arbitrages en moins 18CF
- JAJ qui sifflent les inter-ligues filles : moins 18 CF et N2F
- JAJ qui sifflent les inter-ligues garçon : moins 18 CF et Sénior Honneur-Excellence.

Lors de ces compétitions ou de leurs temps de préparation, le pôle PPF prévoira du temps de partage et de préparation avec les joueurs (ses), les accompagnateurs et les entraîneurs en lien avec les comités. Le but est de favoriser l'échange entre tous ces acteurs.

La gestion des temps ICR et ICN est animée par un salarié mis à disposition de la CTA AURA et le responsable du groupe moins 15/16.

Le salarié propose et entretient en lien avec le responsable du groupe et après concertation avec l'analyste des suivis d'accompagnement une liste des arbitres sélectionnables. Il disposera des droits I-Hand de consultation des passeports de la population moins 15/16.

Pour chaque instance, stages ou compétitions, il finalise la liste des accompagnateurs et des arbitres après consultation des tuteurs connaissant la disponibilité de leurs binômes.

A l'issue de la compétition, il analyse les suivis d'accompagnement réalisés pour mesurer les progrès et les difficultés rencontrées. Il rédige le compte rendu relatif à l'arbitrage qui sera diffusé à la CTA, aux arbitres, aux tuteurs et à l'ETR.

S'appuyant sur les éléments fournis par les accompagnateurs, il rédige un article de presse à destination du service communication de la ligue.

Le responsable du groupe moins 15/16 et le salarié arbitrage ont autorité sur la sélection des arbitres en capacité d'officier sur les inter-comités en s'affranchissant des frontières administratives départementales. Ils s'assurent d'un environnement propice à la bonne organisation de l'arbitrage.

Ils proposent au responsable du pôle PPF pour désignations la liste des arbitres et des accompagnateurs retenus et le classement des binômes à l'issue de la compétition.

RESSOURCES MATERIELLES

- Kits oreillettes
- Valorisation des Arbitres
- Outil d'analyse vidéo

Le PPF proposera et dimensionnera les dépenses ou achats à réaliser

FONCTIONNEMENT DU PPF

Le fonctionnement du PPF repose sur les fonctions, tâches ou missions suivantes :

- Coordination détection bassins
 - organise et supervise la politique de détection mise en œuvre dans les bassins d'arbitrage.
 - planifie et organise avec le coordinateur des formations de la ligue les stages de détections.
- Gestion des arbitres PPF
 - Diminuer la déperdition et les risques d'une détection trop précoce à l'échelle de la superficie des nouveaux territoires
 - Gérer les passeports des populations PPF.
 - Gérer les tuteurs des arbitres et exploiter les comptes rendus d'activités des tutorats transmis tous les 2/3 semaines.
 - Gestion groupe moins16/15 excellence
 - est en relation avec les tuteurs en bassin arbitrage dont leurs rôles essentiel est de communiquer avec les binômes du groupe moins 16/15 excellence et leurs représentants légaux
 - planifie et organise avec le coordinateur des formations de la ligue les stages de formation moins16/-15 excellence
 - Coordonne les stages IDR/ICN

- Gestion Groupe moins 18/17CF
 - est en relation avec les tuteurs dont le rôle essentiel est de communiquer avec les binômes du groupe moins 18CF et leurs représentants légaux
 - planifie et organise avec le coordinateur des formations de la ligue les stages de formation moins 18/-17CF
- Gestion groupe G2A
 - est en relation avec les tuteurs dont le rôle essentiel est de communiquer avec les binômes du groupe G2A
 - planifie et organise avec le coordinateur des formations de la ligue, les stages de formation G2A
- Planification et coordination des formations PPF
 - Planifie et coordonne les stages PPF avec les gestionnaires de groupe
 - Organise les stratégies de formation PPF détection, moins16/15 excellence, moins 18/-17CF et G2A
 - Analyse les suivis d'accompagnements et est en relation privilégié avec le planificateur des désignations
- Planification des accompagnements
 - est l'interface avec le pôle de désignations pour s'assurer du respect de la stratégie de désignations des binômes PPF et des accompagnateurs favorable à la progression des arbitres sur des rencontres recommandées.
- Stratégie féminisation
 - Est l'interface avec les autres entités du PPF et de la CTA pour mettre en exergue la féminisation
 - Associe les autres entités du PPF et de la CTA au développement d'actions ou de communications spécifiques aux binômes féminins du PPF
 - S'assure de la valorisation des binômes féminins sur les rencontres de niveau ligue et national déléguées, plus particulièrement le niveau N2F

GOVERNANCE DU PPF

A l'instar de la gouvernance de la CTA, le Projet Performance Fédéral (PPF) Arbitrage de la Ligue Auvergne Rhône reposera sur un comité de pilotage dont les membres seront associés aux prises de décisions. Les actions engagées dans la limite de leurs prérogatives feront l'objet d'une communication régulière auprès du bureau exécutif de la CTA et des porteurs de dossier propres au PPF, salariés ou bénévoles.

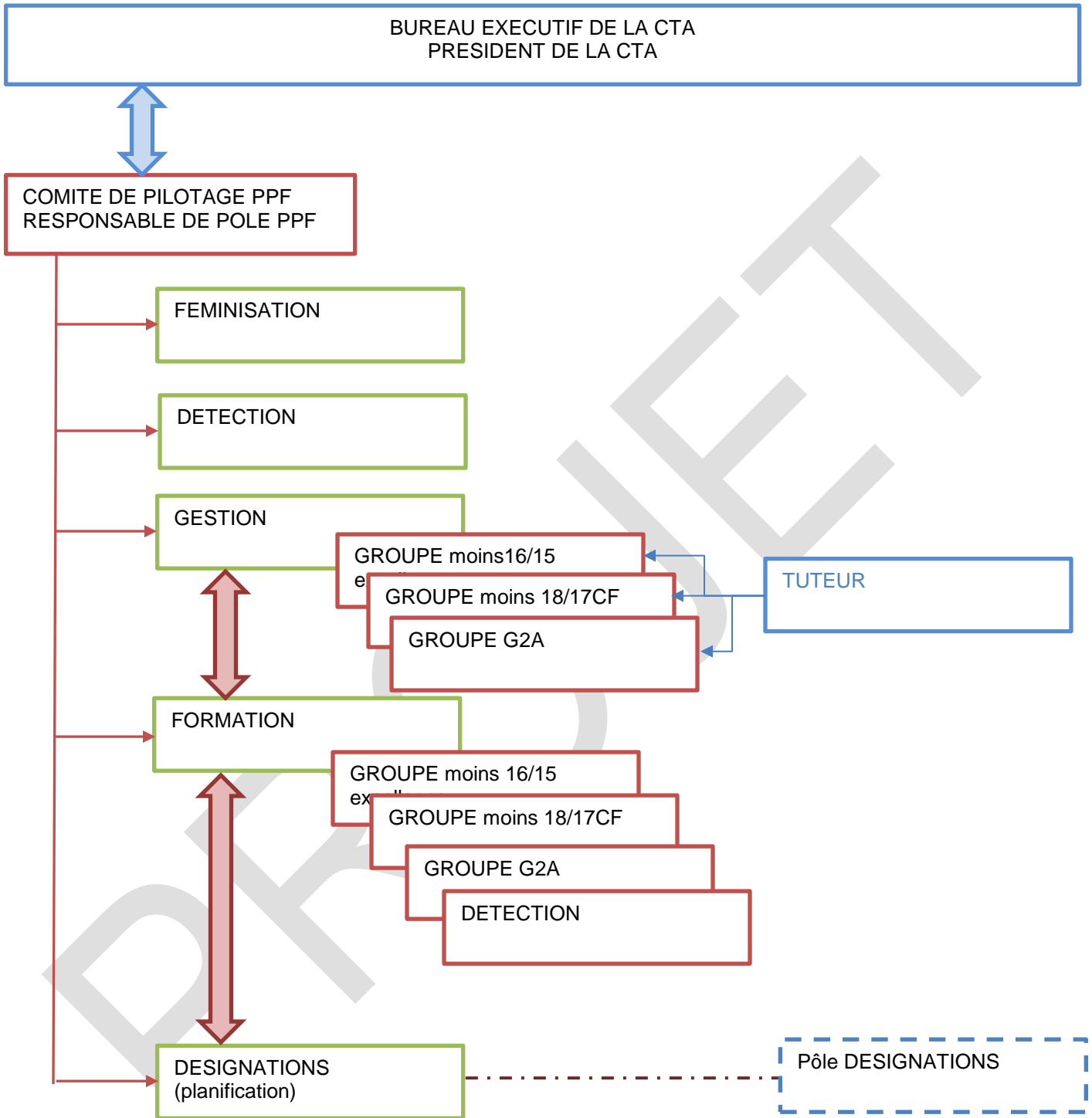
La gouvernance du PPF comprendra 9 personnes bénévoles et le CTF arbitrage, pour consultation :

- le coordinateur des détections en bassins
- le planificateur des formations et coordinateur des stratégies de formation (arbitres, accompagnateurs, tuteurs)
- l'analyste des suivis d'accompagnement
- le planificateur des désignations hebdomadaires des binômes et accompagnateurs, des IDR/ICN
- Les trois gestionnaires des groupes moins 15/16 excellence, moins 18/17 CF, G2A
- la coordinatrice (privilégié) de la stratégie de la féminisation au sein du PPF
- le responsable du pôle PPF

Le comité de pilotage aura pour objectifs majeurs

- Développer une communication interne efficiente
- Développer la communication externe vers la CTA, les arbitres, les parents et les structures, EA, clubs...en définissant les personnes référentes.
- Organiser les conseils de promotion, évolution ou sortie du PPF
- Fédérer et fidéliser les ressources humaines

ORGANIGRAMME PPF



PROJET